



DELIBERATION N°20120100 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2012

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 4 mai 2012 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 3 représentés, 6 absents, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN , président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; M. André MOULIN ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED ; M. Guy VIAL , adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Marie-Nicole MEUNIER ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Carmen MONTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Christiane MASSARDIER ; M. Philippe CHOVET ; Mme Francisca MARIE (à partir de 18 h 47) ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 18 h 40) ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Salina HEMANI (à partir de 19 h) ; M. Hervé REYNAUD ; M. Noël PAUL ; Mme BOYADJIAN Annick (à partir de 20 h 15) ; Mme Béatrice COFFY ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Aline ORIOL (à partir de 18 h 50) ; M. Régis CADEGROS ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Pascale SOEUR (à partir de 18 h 45) ; M. Daniel SZEMENDERA , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à M. DE PASQUALE Jean-Pierre.
- Mme MARTINS-BENAMROUCHE Catherine qui donne pouvoir à M. VACHER Raymond.
- Mme BOYADJIAN Annick qui donne pouvoir à M. MANDON Emmanuel (jusqu'à 20 h 15).

ABSENTS :

- Mme Francisca MARIE (jusqu'à 18 h 47) ; M. Aymeric SANLAVILLE (jusqu'à 18 h 40) ; Mme Salina HEMANI (jusqu'à 19 h) ; Mme Nicole FOREST ; Mme Aline ORIOL (jusqu'à 18 h 50) ; Mme Pascale SOEUR (jusqu'à 18 h 45).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Guy VIAL ; M. Jean-Luc DEGRAIX.

-----oooOooo-----

O B J E T :

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - GROUPE ZANNIER INTERNATIONAL - AVIS

M. VALETTE STEPHANE EXPOSE CE QUI SUIIT :

La société :

Le groupe Zannier International, dont le siège social se situe ZI du Clos Marquet, a déposé une demande d'enregistrement auprès de la préfecture pour la construction d'un bâtiment logistique sur la ZAC de la Varizelle.

Le groupe, spécialisé dans la conception et la distribution de vêtements pour enfants emploie actuellement 5000 personnes dans le monde dont 400 sur son site historique de Saint Chamond. L'effectif présent sur le nouveau site serait d'environ 80 à 100 personnes.

Conformément aux dispositions de l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, « Le préfet transmet, dans les quinze jours suivant la réception du dossier complet et régulier, un exemplaire de la demande et du dossier d'enregistrement pour avis au conseil municipal de la commune où l'installation est projetée à celui des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins à celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée.

Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au préfet par le maire dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public. ». Ainsi le conseil municipal doit donner son avis sur ce dossier.

Le projet :

Le projet porte sur la création d'un bâtiment logistique d'environ 173 mètres de long, 97 mètres de large et 12 mètres de hauteur.

Le terrain, d'une superficie de 43 000 m² sera entièrement clos et comprendra 36% d'espaces verts.

Le tènement se compose de :

- locaux techniques d'environ 100 m²
- un local de charges de batteries pour les chariots électriques élévateurs
- des bureaux et locaux sociaux de 258 m² par niveau
- d'une réserve d'eau de 450 m³ minimum
- d'un entrepôt pour le stockage des vêtements

Incidence du projet sur l'environnement :

Le site retenu se situe sur la ZAC de la Varizelle, à vocation économique et industrielle, à proximité d'un centre commercial. Rien ne s'oppose à l'implantation du bâtiment sur ce terrain.

Conformité du projet aux arrêtés d'enregistrement

Le site est classée au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement notamment du fait de l'activité répertoriée 1510 « Entrepôts couverts ».

De nombreuses dispositions sont mises en place afin de respecter l'arrêté d'enregistrement :

- les voies de circulation sont aménagées et correctement dimensionnées,
- les espaces verts seront correctement entretenus,

- prise en compte du risque incendie (dispositifs de désenfumage, extincteurs, citernes souples...), du risque de sinistre (la ruine d'un élément suite à un sinistre n'entraîne pas la ruine en chaîne de la structure du bâtiment),
- gestion des déchets avec un secteur identifié réservé au tri des matériaux.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'émettre** un avis favorable sur ce dossier.

-----oooOoo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 15 mai 2012
Le maire,

Signé :
Philippe KIZIRIAN